

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2024/10

Séance du 29/04/2024

AFFECTATION DE L'EXCEDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 29/04/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de procéder à l'affectation du résultat de l'excédent de la section fonctionnement du budget principal pour un montant de 4 000 000,00 € à la réserve (inscription au 1068).**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé